

Appel à projets 2026

Contrat de Ville 2024-2030 de Flers Agglo

Quartiers politique de la ville :
St Sauveur-Pont Féron et St Michel

Ouverture de l'appel à projet :	05/01/26
Clôture de l'appel à projet :	27/02/26
Réalisation des actions :	année 2026, année scolaire 2026-2027
Publication	

Page 2 : Éléments de contexte et priorités croisées de l'État et de la collectivité

Page 6 : Annexe 1 – La demande de financement d'un projet

Page 7 : Annexe 2 - Remplir une demande subvention dans le portail Dauphin – Je dépose

Page 10 : Annexe 3 - Grille indicative de questionnements visant à apprécier la prise en compte de l'égalité femmes-hommes dans les actions financées par la politique de la ville

Page 12 : Vos contacts.

Éléments de contexte

La politique de la ville est une politique de cohésion urbaine et de solidarité envers les quartiers les plus défavorisés. Elle vise à restaurer l'égalité républicaine et à améliorer les conditions de vie des habitants en mobilisant toutes les politiques publiques.

L'intervention des pouvoirs publics dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville est formalisée dans un cadre partenarial, le contrat de ville.

Un travail de refonte des contrats de ville a permis de définir le cadre de la nouvelle contractualisation 2024-2030. Elle repose sur les principes suivants :

1. Un recentrage sur les enjeux locaux les plus prégnants identifiés en lien avec les habitants, avec "des thématiques transversales" et une partie spécifique à chaque quartier, construite avec l'ensemble des acteurs locaux (habitants, élus, associations, bailleurs, acteurs publics et privés) ;
2. Une mise en œuvre d'un volet investissement avec une réorientation sur des programmes de droit commun ;
3. Une articulation avec les autres stratégies et notamment le contrat de réussite pour la transition écologique (CRTE) et le pacte local des solidarités qui a été signé avec le Conseil départemental et qui est entré en vigueur au début de l'année 2024.

Les thématiques transversales sont précisées ci-dessous :

- **La cohésion sociale** : le contrat de ville prévoit des mesures de soutien aux associations et aux équipements sociaux, culturels, sportifs et sanitaires pour favoriser le lien social sur le territoire ;
- **La jeunesse, la lutte contre les discriminations, l'égalité femmes-hommes** : le contrat de ville permet de soutenir tous les jeunes dans leur parcours et de lutter contre toutes formes de discrimination ;
- **Le cadre de vie et la sécurité** : le contrat de ville participe aux créations d'équipements, la mobilité dans le parc résidentiel, l'installation de nouvelles activités dans le quartier et le développement de l'attractivité des quartiers ;
- **Le développement économique, insertion et l'emploi** : le contrat de ville mobilise l'ensemble des dispositifs existants pour faciliter l'insertion professionnelle des habitants des quartiers.

Cet appel à projets vise à soutenir les initiatives qui concernent les quartiers **St Sauveur-Pont Féron et St Michel** et leurs habitants répondant aux orientations et objectifs du contrat de ville rappelés ci-dessous, mais peut être étendu à des éventuelles poches de pauvreté identifiées sur le territoire.

Priorités croisées ÉTAT – Collectivité

Réussite Educative et Scolaire (public 2 ans à 18 ans)

La réussite éducative est un concept qui englobe bien plus que la simple acquisition de connaissances scolaires. Elle fait référence à l'atteinte d'objectifs éducatifs et au développement global des individus. La réussite éducative des enfants et des jeunes est étroitement liée à l'implication des parents dans les parcours de vie et scolaire. Les professionnels sont unanimes « la priorité c'est le lien entre les parents et les enfants ». Les barrières linguistiques et culturelles ajoutent une dimension supplémentaire aux défis rencontrés par certains parents arrivés récemment sur le territoire. La communication avec les professionnels devient parfois un défi, entravant la participation des parents au suivi éducatif de leurs enfants.

La réussite éducative va au-delà des notes scolaires et inclut plusieurs dimensions. Elle s'impose comme la priorité. Les actions proposées devront, d'une manière générale s'employer à :

- Favoriser la réussite scolaire qui reste une des priorités des parents mais certains d'entre eux se sentent démunis. Une attention spécifique sera portée en direction des projets innovants permettant un meilleur accompagnement des parents dans les parcours des élèves, de nouvelles formes de coopérations entre les parents et l'école notamment avec les familles allophones.
- Développer certaines compétences : En plus des connaissances scolaires, la réussite éducative englobe le développement de compétences transférables telles que la pensée critique, la résolution de problèmes, la créativité et la communication. Le sport dans le cadre de l'héritage des JOP et la culture seront inscrits comme vecteur essentiel d'émancipation
- Encourager la participation sociale et les valeurs de citoyenneté : cela implique souvent la capacité à participer activement à la société. Cela peut se manifester par un engagement civique ou une contribution positive à la communauté par exemple dans une démarche d'intérêt commun et/ou générale.

- Développer l'accompagnement individualisé et personnalisé des enfants et jeunes rencontrant des difficultés.
- Renforcer les liens parents/enfants et familiaux. Une attention spécifique sera portée aux interventions en direction du public « de la petite enfance ».
- Une attention spécifique sera portée aux interventions en direction du public adolescents notamment pendant les vacances scolaires.

L'emploi, insertion professionnelle et développement économique (public à partir 14 ans)

La question cruciale de l'insertion professionnelle dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) nécessite des actions concertées, des dispositifs adaptés et des initiatives ciblées. Malgré les dynamiques locales existantes, les habitants des QPV continuent de faire face à des défis persistants : faible niveau de qualification, décrochage scolaire, difficultés d'accès à l'emploi durable ou encore orientation professionnelle insuffisamment sécurisée. L'appel à projets 2026 vise ainsi à catalyser des solutions innovantes, inclusives et durables permettant de renforcer l'autonomie, les compétences et l'employabilité des habitants. Dans cette perspective, les acteurs engagés dans les domaines de l'insertion professionnelle, de la formation, de l'emploi, de l'orientation et de l'entrepreneuriat sont invités à proposer des actions concrètes, adaptées aux besoins locaux, et s'inscrivant dans les objectifs suivants du Contrat de Ville 2026 :

- Favoriser la formation et l'insertion professionnelle à travers les métiers du sport.
 - Développer l'accès à des parcours qualifiants et professionnalisant dans le secteur sportif pour les habitants des quartiers prioritaires.
- Renforcer l'accès aux formations qualifiantes et aux métiers en tension.
 - Faciliter l'entrée des habitants des QPV dans les secteurs qui recrutent en proposant des parcours adaptés et sécurisés.
- Développer l'insertion par l'activité économique, l'éco-construction et les chantiers locaux.
 - Mobiliser les chantiers et les filières de la transition écologique comme supports d'emploi et de qualification.
- Améliorer l'orientation, la qualification et l'accompagnement des jeunes et adultes éloignés de l'emploi.
 - Proposer des actions personnalisées permettant de sécuriser les parcours, prévenir le décrochage et renforcer l'accès à l'emploi durable.
- Soutenir les filières professionnelles porteuses du territoire, notamment restauration solidaire et petite enfance.
 - Créer des opportunités d'emploi local à travers des dispositifs innovants répondant aux besoins du territoire.
- Encourager et accompagner l'entrepreneuriat dans les quartiers prioritaires.
 - Détecter, informer et orienter les porteurs de projets afin de favoriser la création d'activités économiques ancrées dans les QPV.
 -

La santé (tous public)

De par sa dimension transversale, la santé est autant un levier qu'un frein à de nombreuses thématiques. Face au défi croissant de la sédentarité chez les personnes, il sera recherché des solutions engageantes et accessibles, qu'elles soient axées sur l'éducation physique et ou sportive, la création d'espaces de loisirs actifs, l'utilisation de technologies pour encourager l'activité physique ainsi que d'autres approches autour de la nutrition par exemple.

La santé mentale des enfants et des jeunes constitue un enjeu majeur. Les situations d'isolement, de stress scolaire, de décrochage, de perte de confiance ou de difficultés psychosociales se sont accentuées ces dernières années.

Les actions proposées devront donc contribuer à :

- Renforcer le bien-être psychologique des enfants et adolescents ;
- prévenir l'anxiété, l'isolement, la perte d'estime de soi et les comportements à risques ;
- offrir des espaces d'écoute, de soutien et d'expression (groupes de parole, médiation, activités bien-être, ateliers socio-sportifs, etc.) ;
- former et outiller les parents et les professionnels pour mieux détecter les signaux de mal-être ;
- favoriser les environnements éducatifs sécurisants, valorisants et bienveillants dans les écoles, associations et structures jeunesse ;
- encourager des projets intégrant sport, culture et santé mentale comme leviers de résilience et d'épanouissement.

Le cadre de vie et la transition écologique (tous public)

Les actions en faveur du cadre de vie et de la transition écologique constituent un levier essentiel pour améliorer la qualité de vie des habitants des quartiers prioritaires. L'appel à projets vise à soutenir des initiatives permettant de répondre aux enjeux environnementaux, sociaux et économiques qui touchent particulièrement les QPV.

- Favoriser l'accès à une alimentation de qualité et lutter contre la précarité alimentaire
 - Soutenir des initiatives permettant de rendre l'alimentation saine, locale et abordable (épiceries solidaires, jardins partagés, ateliers cuisine, circuits courts...).
- Lutter contre la précarité énergétique et promouvoir les économies d'énergie
 - Développer des actions d'accompagnement pratique (éco-gestes, maîtrise des charges, diagnostics simples) et des solutions collectives innovantes pour réduire les dépenses liées au logement.
- Renforcer le lien social et la participation des habitants
 - Encourager des projets qui favorisent la mobilisation des résidents, la co-construction locale et la création d'espaces ou d'activités de proximité permettant de retisser les solidarités et d'améliorer le vivre-ensemble.
- Développer l'accompagnement des jeunes et leur implication dans la transition écologique
 - Mettre en place des dispositifs concrets pour les jeunes (jobs vacances, ateliers environnement, projets citoyens, actions éducatives) afin de soutenir leur engagement, leur autonomie et leur rôle dans le quartier.
- Améliorer la propreté urbaine et renforcer les actions de sensibilisation environnementale
 - Promouvoir des initiatives collectives visant à réduire les dépôts sauvages, améliorer la gestion des déchets et développer une culture commune du respect de l'espace public.

L'accès à tous aux services (tous publics)

Les habitants des quartiers prioritaires font face à des défis significatifs en matière d'accès aux services publics dématérialisés et aux loisirs, mettant en lumière des inégalités numériques et culturelles qui ont des conséquences profondes.

Tout d'abord, **les difficultés d'accès aux services publics dématérialisés** accentuent les disparités déjà présentes, privant certains habitants des avantages offerts par la digitalisation des services et des divertissements. Les conséquences de cette exclusion numérique sont multiples. En termes de services publics, les habitants des quartiers prioritaires ont souvent du mal à accéder à des informations cruciales en ligne, telles que les démarches administratives, les offres d'emploi, ou les services de santé. Cela contribue à un sentiment de marginalisation et peut engendrer des retards dans l'obtention d'aides publiques ou de services essentiels.

Face à ces problèmes, des pistes d'amélioration sont nécessaires. Il est attendu des initiatives visant à réduire la fracture numérique, telles que des programmes de formation aux compétences numériques et des projets d'inclusion numérique. La mise en place d'alternatives non numériques pour assurer l'accessibilité à tous aux services à travers des points d'accès physiques aux informations, des permanences dédiées ou des démarches d'aller vers les publics seront également des solutions à proposer.

Les propositions doivent être adaptées aux besoins spécifiques des habitants des quartiers prioritaires, prenant en compte les réalités socio-économiques et leurs compétences.

Ensuite, les difficultés **d'accès aux loisirs et aux cultures** pour les habitants des quartiers prioritaires constituent une préoccupation majeure, illustrant les inégalités sociales et culturelles qui persistent. Ces problématiques complexes ont des conséquences sur la qualité de vie, le bien-être et la cohésion sociale. Les conséquences de ces fractures sont multiples. Sur le plan individuel, les habitants peuvent ressentir un sentiment d'isolement culturel, exacerbant les disparités sociales et limitant l'accès à des expériences qui favorisent l'épanouissement personnel. Sur le plan collectif, le manque d'espaces récréatifs et d'expressions contribue à l'absence de points de rencontre intergénérationnels, entravant le tissu social et le renforcement des liens.

Il sera recherché des projets novateurs qui favorisent les mixités entre les publics. Ces initiatives de sensibilisation et d'éducation culturelle devront être adaptées aux spécificités des différents quartiers prioritaires (population, revenus, diversité culturelle, équipements structurants, écoles, acteurs de quartiers...etc.)

La créativité et les partenariats intersectoriels dans la conception de solutions durables qui contribueront à l'épanouissement des personnes seront encouragés.

Lien social, tranquillité et sécurité publique (tous publics)

La défiance entre certains habitants et les institutions constitue une réalité préoccupante, particulièrement dans les quartiers prioritaires où les incertitudes sur l'avenir alimentent ce climat de méfiance. Cette défiance peut se traduire par des comportements d'incivilité, contribuant à un sentiment d'insécurité croissant, tant chez les habitants que parmi les acteurs institutionnels.

Ce contexte appelle à des actions concrètes pour rétablir un lien de confiance entre les citoyens et les institutions locales. L'objectif est de renforcer le respect des règles et des autorités tout en encourageant une dynamique collective basée sur le dialogue, la compréhension mutuelle et la participation citoyenne.

Objectifs des initiatives recherchées :

- Renforcer le dialogue citoyen : créer des espaces d'échange entre les habitants, les institutions et les forces de l'ordre pour désamorcer les tensions et encourager la participation des citoyens aux prises de décision locales.
- Sensibiliser au respect des règles : mettre en place des actions socio-éducatives adaptées à différents publics (enfants, adolescents, adultes) pour promouvoir la citoyenneté, le vivre-ensemble et le respect des autorités.
- Prévenir les incivilités et réduire le sentiment d'insécurité : développer des initiatives communautaires favorisant l'appropriation de l'espace public par les habitants (projets artistiques, sportifs ou solidaires) afin de renforcer la cohésion sociale.
- Favoriser une meilleure compréhension des institutions : organiser des activités pour faire connaître les missions des acteurs institutionnels (mairie, services sociaux, forces de l'ordre, etc.) et renforcer leur accessibilité.

Conclusion

L'implication citoyenne et la consultation des habitants dans la conception et la mise en œuvre de ces initiatives sont cruciales. Il est essentiel de prendre en compte les besoins, les aspirations, la diversité culturelle de la population locale et les spécificités des quartiers pour garantir le succès et la durabilité des projets.

L'appel à projet 2026 recherchera des actions coconstruites répondant à des besoins pour lesquels il n'existe pas de structure porteuse pré-identifiée, et de faire émerger des actions innovantes et des nouveaux acteurs. Les projets doivent apporter des solutions aux problèmes identifiés par les habitants.

Conditions d'éligibilité des projets

Les porteurs de projets pouvant prétendre à cet appel à projets sont des personnes morales de droit public comme privé (associations, bailleurs, établissements publics, collectivités), quel que soit le lieu d'implantation du siège social de la personne morale.

Les subventions de la politique de la ville sont des crédits spécifiques et seconds, qui sont mobilisés en complément des crédits de politiques de droit commun. Est exclu le financement de manifestations à caractère commercial, religieux, politique ou syndical.

La subvention demandée ne pourra excéder 80 % du montant du budget total du projet. Par ailleurs, elle ne peut être inférieure à 1 000 euros.

Le niveau de contribution des subventions politique de la ville sera proportionnel à la part des habitants des QPV concernés.

Les actions sont financées sur l'année civile. L'exception concerne les actions s'adressant à un public scolaire, qui peuvent être financées sur l'année scolaire.

Pour toute demande de subvention pour la reconduction d'une action financée dans le cadre du Contrat de Ville en 2024, le porteur de projet devra justifier de la subvention acquise l'année précédente en produisant un compte rendu financier sur la plateforme Dauphin.

En cas de reconduction d'action, tout reliquat constaté en 2024 doit être reporté dans le budget prévisionnel 2025 dans la case « report de ressources d'opérations antérieures » (compte 78).

Les dossiers devront :

- S'inscrire dans les axes identifiés dans le contrat de ville ;
- S'adresser principalement aux habitants des quartiers politique de la ville et aux habitants des éventuelles poches de pauvreté identifiées ;
- Mobiliser des cofinancements ;
- Identifier précisément les besoins auxquels l'action répondra (diagnostique), et les objectifs qualitatifs et quantitatifs attendus, qui devront être évalués de manière précise dans le bilan annuel de l'action.

La prise en compte de l'égalité femmes-hommes dans les actions « Politique de la Ville » sera examinée de façon particulièrement attentive dans le cadre de l'instruction de l'appel à projets 2026. **L'absence de prise en compte de cet aspect conduira à un refus de subvention** – (grille de cotation en annexe 3 qui doit être complétée et envoyée en même temps que le cerfa de demande de subvention cf p 11).

Lors de l'instruction de votre dossier en comité technique, une attention particulière sera portée sur :

- *La démarche de co construction qui peut être proposée par 2 ou 3 partenaires*
- *La capacité des porteurs de projets à inclure les habitants dans le montage du dossier*
- *Pour toute nouvelle action déposée dans le cadre de cet appel à projet, un temps d'échange et de présentation fera l'objet d'un échange préalable auprès des services de la collectivité et de l'État pour présenter l'action.*

ANNEXE 2 : REMPLIR UNE DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE PORTAIL DAUPHIN JE DÉPOSE

Tout dossier incomplet sera rejeté

Remplir une demande de subvention sur le portail DAUPHIN , pour vous aider dans la saisie, un guide de saisie USAGERS est disponible sur <https://agence-cohesionterritoires.gouv.fr/subventions-de-la-politique-de-la-ville-101>. Pour éviter les erreurs, nous vous conseillons de le suivre scrupuleusement.



Le Cerfa PDF de la demande de subvention rempli
et téléchargé dans DAUPHIN
et la grille de Cotation égalité hommes/femmes
(annexe 3) remplie
seront impérativement envoyés à :

- DDETSPP 61 : ddetspp-atpv@orne.gouv.fr
- Délégué du préfet : nicolas.lelion@orne.gouv.fr
- Chef de projet ville : ttouati@flers-agglo.fr

Vous rencontrez un problème de connexion ou de saisie, une **cellule d'appui** est à votre disposition :

- support.P147@proservia.fr
- **09 70 81 86 94** (de 8h30 à 18 h)

- **Avant de remplir la demande en ligne sur le portail Dauphin**

Avant de remplir votre demande, nous vous conseillons d'avoir rédigé sur un document type word une fiche projet. Vous pourrez partager ce projet en interne en le travaillant avec des administrateurs, des bénévoles ou des salariés. Vous pourrez effectuer des copier/coller de votre feuille word sur le portail DAUPHIN et ne perdre aucunes données.

Vous pourrez garder une trace du projet et utiliser cette fiche à d'autres moments.

Dans votre fiche projet, notez par exemple :

- Le nom du projet et sa thématique principale
- L'année concernée
- Les objectifs du projet
- Le déroulé concret et le public visé
- Les quartiers prioritaires de la politique de la ville concernés par le projet (pour prétendre à une subvention « politique de la ville », votre association doit mener des actions auprès des habitants des quartiers de la ville dits « prioritaires » - QPV)
- Les moyens humains et logistiques
- L'évaluation quantitative du projet (par ex. : les indicateurs de présence, nombre de partenaires, nombre de femmes, hommes, jeunes, seniors, demandeurs emplois, etc), l'évaluation qualitative (par ex. : le suivi avec un journal de bord)
- Le budget prévisionnel du projet
- Une précision sur les autres programmes dans lesquels votre action est inscrite

- **Quelques règles de gestion qui éviteront les erreurs les plus fréquentes**

DOMICILIATION : Les adresses de l'avis de situation SIREN, du RIB et du CERFA doivent être identiques.

MILLÉSIME : 2026

TERRITOIRE : Veuillez préciser le nom du quartier concerné :



FLERS : Saint Michel, Saint Sauveur-Pont Féron

si votre action se déploie à l'échelle départementale, préciser sur quels autres quartiers :

ALENCON : Courteille, Perseigne

ARGENTAN : Les Provinces, Saint Michel – La Vallée d'Auge

L'AIGLE : La Madeleine – Maréchal Leclerc

DATE OU PÉRIODE DE RÉALISATION :

Annuelle du 01/01/2026 au 31/12/2026 ou scolaire du 01/09/2026 au 30/06/2027

Un **NOMBRE DE BENEFICIAIRES** de l'action supérieur à zéro doit être saisi.



BUDGET DU PROJET : « 61 - ETAT-POLITIQUE-VILLE » doit impérativement être sollicité afin que votre demande de subvention puisse être instruite au titre de l'appel à projets départemental de la Politique de la Ville.

La **DÉCLARATION SUR L'HONNEUR** signée par le représentant légal ou son délégataire de signature doit être numérisée et jointe dans le portail DAUPHIN.

Pour le **RENOUVELLEMENT D'UNE ACTION N-1**, le bilan de cette dernière devra être saisi sur le portail DAUPHIN. → **lien vers le guide « comment justifier une subvention »**

- **Pour demander une subvention politique de la ville en remplissant le budget prévisionnel du projet dans le portail DAUPHIN.**

Les financements politique de la ville venant appuyer les politiques publiques, veuillez solliciter des cofinancements relevant du droit commun, n'oubliez pas de les inscrire dans votre budget, car la demande sera co-instruite. Puis pensez à déposer directement un dossier auprès des différents financeurs (collectivité, DSDEN, DRAC, ARS, CD61, Région, CAF, bailleurs sociaux...), **dans les délais et formes prévus pour chaque dispositif.**



Les dossiers ainsi déposés seront examinés au regard des règles d'éligibilité spécifiques à chacun des fonds auprès desquels vous sollicitez des cofinancements.

Concrètement quand vous remplissez le budget de votre projet dans le portail DAUPHIN, si vous sollicitez un financement rubrique « **74 - Subvention d'exploitation** » :

74 - SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	0,00 € HT
Etat : préciser le(s) ministère(s) sollicité(s), directions ou services déconcentrés sollicités	0,00 €
Conseil-s Régional(aux)	0,00 €
Conseil-s Départemental (aux)	0,00 €
Communautés de communes ou d'agglomérations	0,00 €
Commune(s)	0,00 €
Organismes sociaux (CAF, etc. détailler)	0,00 €

Après de l'État, cliquez sur l'icône  puis dans la zone de recherche :

1. Tapez le numéro du département où se trouvent les QPV concernés par votre projet
2. Dans le menu déroulant sélectionnez « **61 - ETAT-POLITIQUE-VILLE** »
3. Inscrivez le montant demandé

Votre demande sera acheminée vers le service de l'État déconcentré en charge de la politique de la ville.

Après de la Région, cliquez sur l'icône  puis dans la zone de recherche :

1. Tapez le nom de la région où se trouvent les QPV concernés par votre projet
2. Dans le menu déroulant sélectionnez « **NORMANDIE (CONSEIL REGIONAL)** »
3. Inscrivez le montant demandé

Après du Département, cliquez sur l'icône  puis dans la zone de recherche :

1. Tapez le numéro du département où se trouvent les QPV concernés par votre projet
2. Dans le menu déroulant sélectionnez « **61 - ORNE (DEPT)** »
3. Inscrivez le montant demandé

Après de l'intercommunalité, cliquez sur l'icône  puis dans la zone de recherche :

1. Tapez le numéro du département où se trouvent les QPV concernés par votre projet
2. Dans le menu déroulant sélectionnez « **61 – FLERS AGGLO** »
3. Inscrivez le montant demandé

Après de la commune, cliquez sur l'icône  puis dans la zone de recherche

1. Tapez le code postal de la commune où se trouvent les QPV concernés par votre projet
2. Dans le menu déroulant sélectionnez « »
3. Inscrivez le montant demandé

ANNEXE 3

GRILLE INDICATIVE DE QUESTIONNEMENTS VISANT A APPRÉCIER LA PRISE EN COMPTE DE L'ÉGALITÉ FEMMES-HOMMES DANS LES ACTIONS FINANCÉES PAR LA POLITIQUE DE LA VILLE

À joindre dans les pièces complémentaires sur le portail dauphin

Les questions suivantes permettent de guider l'instruction. Celles marquées en gras soulignent des étapes incontournables dans la mise en œuvre d'un projet prenant en compte l'égalité entre les femmes et les hommes.

Diagnostic :

	OUI	NON	Sans objet/sans information
Y a-t-il eu un diagnostic sur l'égalité femme-homme dans la construction du projet ? <i>S'est-on posé la question de la place des femmes dans cette phase ?</i> <i>S'est-on interrogé sur la situation respective des femmes et des hommes et sur les effets différenciés que le projet pourrait produire</i>			

Projet :

A-t-on pris en compte les stéréotypes* ou les freins qui empêchent les femmes ou les hommes de prendre pleinement part aux activités du projet ? <i>*Stéréotypes : attribution de caractéristiques réelles ou supposées à un groupe déterminé de personnes. Il s'agit de représentations simplifiées de la réalité. Exemple de stéréotypes sur les femmes et les hommes : « les femmes sont douces et gentilles, elles n'ont pas le sens de l'orientation, elles ont multitâches, les hommes ont le goût du pouvoir, ils ne pleurent pas, ils ne savent pas faire deux tâches en même temps »</i>			
Les objectifs du projet répondent-ils aux besoins identifiés dans le diagnostic aussi bien des femmes que des hommes ?			
Le projet apporte-t-il des avantages aussi bien aux femmes qu'aux hommes ?			
S'il s'agit d'une action non mixte, a-t-elle un effet correcteur sur une inégalité d'accès ?			
Les actions prévues impliquent-elles la participation à parité des femmes et des hommes ?			
Des mesures sont-elles prévues pour garantir un équilibre entre hommes et femmes dans les activités ? Exemple : quotas			
Des actions complémentaires sont-elles prévues pour favoriser l'égalité dans le projet ? Exemple : formation spécifique, communication ciblée, partenariats...			
Les porteurs de projets qui réalisent l'action possèdent-ils les compétences requises et outils en matière d'égalité femme homme, ou envisagent-ils une formation ?			
La parité femmes-hommes est-elle assurée dans la conduite et dans la gouvernance de l'action (professionnels/ des bénévoles) ?			

Indicateurs de suivi :

Un outil de collecte des données concernant les bénéficiaires du projet par sexe et par âge est-il complété ?		
---	--	--

1 Source : <http://www.genreenaction.net/Check-list-pour-l-integration-de-la-dimension.html>

Adapté d'un manuel publié par le Regional Gender Programme du Bureau régional pour l'Europe et la CEI du Programme des

Nations unies pour le développement (UNDP RBEC), Astrid Neimanis, 2002

Des indicateurs autres que le décompte femmes-hommes sont-ils proposés ? par exemple des indicateurs d'objectifs et des indicateurs de suivi		

Communication:

Une stratégie de communication ciblée permettant de toucher le public recherché ou pour favoriser une culture de l'égalité a-t-elle été mise en place ?		
---	--	--

Cotation

- G0** « Pas de prise en compte de l'égalité entre les femmes et les hommes »
- G1** « L'égalité entre les femmes et les hommes est un objectif intégré dans la démarche. Cela suppose à minima une analyse de la situation de départ, et un indicateur de suivi chiffré »
- G2** « L'égalité entre les femmes et les hommes est un objectif significatif du projet et est intégrée dans le diagnostic qui justifie l'action, se décline dans les méthodes employées pour corriger les inégalités dans la mise en œuvre et présente des indicateurs chiffrés de suivi de l'action »

CONTACTS

L'État et la collectivité sont à votre disposition pour répondre aux interrogations sur l'orientation des actions ou de manière plus générale sur toutes les questions en lien avec votre projet.

Contact Etat :

Délégué du préfet :
Nicolas LELION

02.33.80.60.78
06.79.15.63.94
nicolas.lelion@orne.gouv.fr

Pour les questions concernant la plateforme DAUPHIN :

Mme Hélène DUMONT
02.33.32.51.32
07.87.13.95.76

Mme Angélique JOINARD
02.33.32.50.22
06.03.22.89.08

Contact Collectivité :

Directeur Développement Social Local :
Tahar TOUATI

02.33.98.19.73
06.07.30.94.44

ttouati@flers-agglo.fr